

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 06 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** et Madame et Monsieur Chantal MENIGOT, Jean-Luc PIANZI, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Christian RAYOT, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 31 janvier	Le 31 janvier	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	30

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Sophie GUYON est désignée.

2020-01-04 DOB – Service Assainissement Collectif

Rapporteur : Christian RAYOT

Notre collectivité a fait le choix significatif de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. Depuis mi-2016, l'ensemble de sa compétence est géré en régie.

Les éléments marquants de 2019

L'année 2019 a été marquée par la réalisation :

- de travaux sur les réseaux : réhabilitation du poste de refoulement du Four à Chaux à Beaucourt, renouvellement d'une des vis de relevage de la station d'épuration de Grandvillars, mise en séparatif de réseaux sur Florimont,
- d'études de maîtrise d'œuvre : création d'une station et de réseaux sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne, réhabilitation de la station d'épuration sur Beaucourt avec création d'un bassin d'orage, mise en séparatif de réseaux sur Beaucourt (secteur Fonteneilles).

Etat de la dette

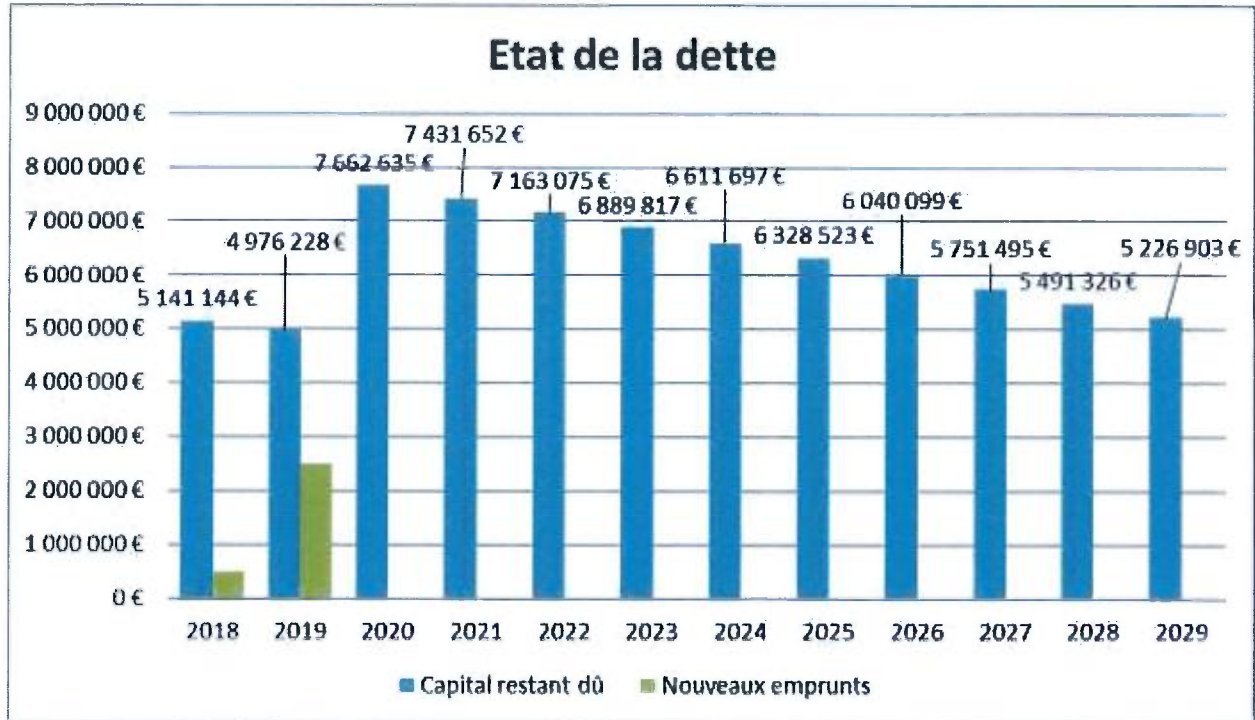
Le capital restant à rembourser en 2020 est de 7 662 000 euros, contre 4 976 000 euros en 2019. Le capital restant dû est composé de 4 002 000 euros en taux fixe, 3 505 000 euros à taux révisable et 155 000 euros en taux variable.

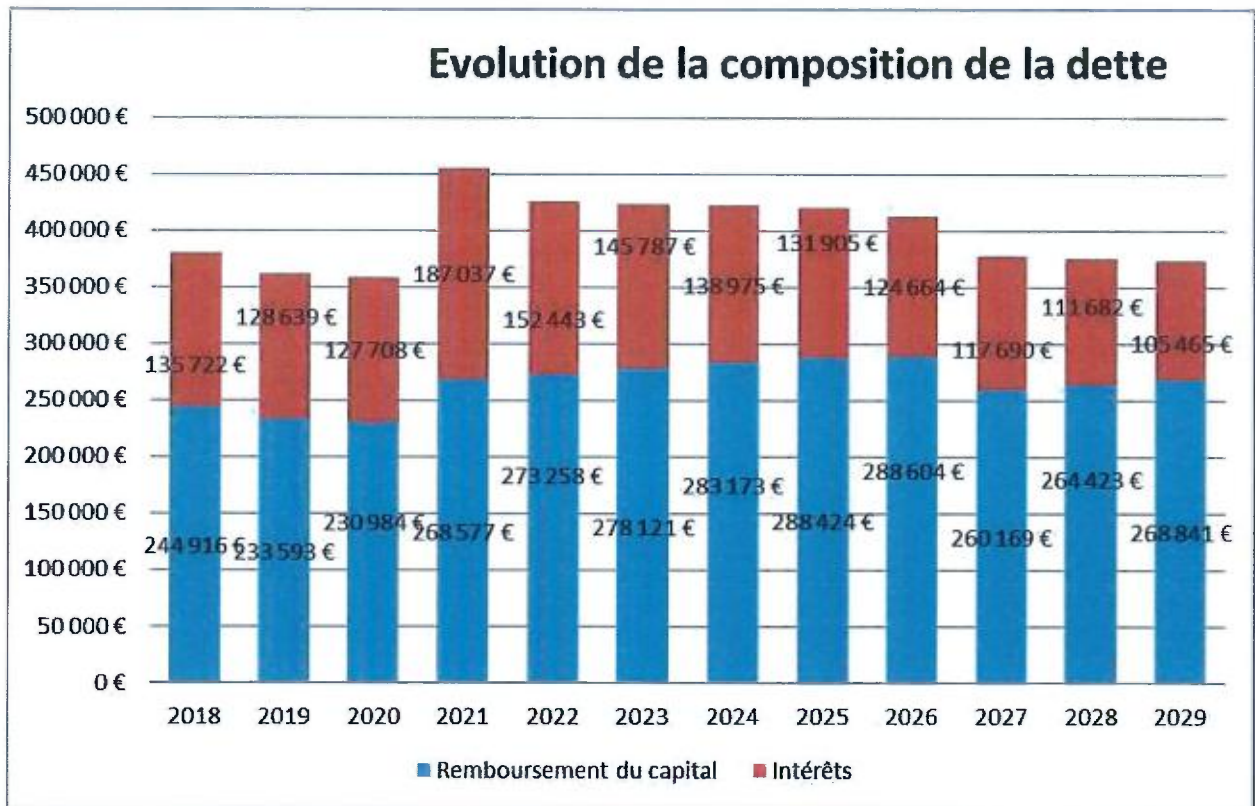
Le montant des annuités d'emprunts est de 359 000 euros sur 2020. Il augmentera en 2021 (456 000 euros), en raison du nouvel emprunt effectué en 2019 débloqué progressivement sur 2019-2020, dont le premier versement interviendra en 2021.

Il n'est pas envisagé en 2020 de faire appel à un nouvel emprunt.



Etat de la dette actuelle





Évolution des recettes : redevance

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de m³ facturé en assainissement est en diminution sur les 5 dernières années d'environ 1,5 % par an.

Cette baisse a cependant été atténuée en raison de l'intégration de nouvelles communes et de l'augmentation de la collecte des eaux usées dans certaines communes (Bretagne, Croix, Florimont et Courtelevant notamment), et une hausse des consommations durant la période de sécheresse.

Il est d'environ 830 000 m³ en 2019.



☞ Nous pouvons donc envisager les volumes d'eau vendus pour 2020 aux abonnés de l'ordre de 830 000 m³.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Communautaire a défini un prix unique de la redevance assainissement à 1,75 euros/m³.

La redevance représenterait alors une recette de 1 450 000 euros en 2020.

S'ajoute 0,15 euros/m³ pour la redevance modernisation des réseaux de collecte prélevée pour le compte de l'Agence de l'eau (0,155 en 2018).

La TVA appliquée est à 10%.

A noter que les primes à l'épuration sont réduites progressivement par l'Agence de l'Eau, représentant une perte d'environ 70 000 euros par an. En parallèle de la diminution de la consommation, une compensation par l'augmentation de la redevance semble inévitable prochainement.

Tableau comparatif du coût de l'assainissement
Coût annuel par abonné basé sur une consommation de 120 m³ par an (ratio national)

Collectivités (taux 2020)	Prix du mètre-cube en € HT	Prime fixe en € HT par compteur	Redevance modernisation réseau de collecte en € HT	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € HT	Montant TVA (à 10 %)	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € TTC
CCST	1,75	0	0,15	228,00	22,80	250,80
Moyenne nationale (10 000 – 50000 hab) (taux 2017)	1,8591	0	0,15	241,09	24,11	265,20
Moyenne nationale (taux 2017)	1,6682	0	0,15	218,18	21,81	240,00
PMA (Montbéliard)	1,3335	0	0,15	178,02	17,80	195,82
Grand Belfort (Belfort) (taux 2019)	1,72213	20	0,15	244,66	24,46	269,12
CCVS (ex-Pays sous vosgien)	2,85	60	0,15	420,00	40,00	460,00
CCVS (ex- Haute Savoireuse)	2,00	60	0,15	318,00	31,80	349,80

Les investissements 2019

Les investissements 2019 ont été marqués par :

- les travaux pour un montant de 456 000 euros dont :
 - o la réhabilitation du poste de refoulement du Four à Chaux à Beaucourt (70 000 euros HT),
 - o le renouvellement d'une des deux vis de relevage de la station d'épuration de Grandvillars (45 000 euros HT),
 - o la mise en séparatif de réseaux sur Florimont, secteur Nord et Centre, en cours (341 000 euros HT),

- les études de maîtrise d'œuvre pour :
 - o la création d'une station et de réseaux sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne (10 000 euros HT),
 - o la réhabilitation de la station d'épuration sur Beaucourt (13 000 euros HT),
 - o la mise en séparatif du quartier des Fonteneilles à Beaucourt (7 000 euros HT).

Rappel des investissements depuis la prise de compétence

Investissement annuel en euros HT	2011	2012	2013	2014	2015
	280 000	492 000	512 000	1 438 000	1 396 000
	2016	2017	2018	2019	
	2 710 000	1 484 000	1 246 000	463 000	

Soit un total de 10 021 000 € de 2011 à 2019.

Une image du compte administratif 2019

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2019 :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 74 000 euros et un résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 1 047 000 euros.
- A la **section d'investissement**, un excédent de 2 148 000 euros pour 2019 (pas de résultat reporté de 2018).
- Des **restes à réaliser** déficitaires à hauteur de 257 000 €.

☞ **soit un excédent global fin 2019 de 2 938 000 € en y intégrant les restes à réaliser.**

Un emprunt de 2 500 000 euros a été contracté pour faire face aux dépenses d'investissement pour la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt et la création de la station de Froidefontaine. Un montant de 1 500 000 euros a été débloqué en 2019. Le marché pour Beaucourt n'ayant pu être notifié fin 2019 (infructueux), la dépense s'imputera sur le budget 2020 lors de la passation du nouvel appel d'offre.

Le montant complémentaire de 1 000 000 euros sera débloqué sur 2020 pour la station de Froidefontaine, lors de la notification du marché.

	Résultats 2019	Résultats 2018 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2020
Fonctionnement	74 035,95 €	973 261,04 €	1 047 296,99 €	Dépenses	591 002,79 €
Investissement	2 148 458,16 €	0,00 €	2 148 458,16 €	Recettes	333 500,00 €
Total cumulé			2 938 252,36 €		

Les grandes lignes du Budget primitif 2020

En Fonctionnement

Les dépenses 2020 – 2 980 000 euros

Charges à caractère général et frais de personnel représentent 1 116 000 € dont :

- frais du personnel affecté par la CCST	456 000 €
- marché de travaux, entretien, réparation	340 000 €
- analyses et études	10 000 €
- contrat de gestion des boues	80 000 €
- énergie	120 000 €
- charges de gestion	110 000 €

Impôts et taxes dont

- redevance pollution (Agence de l'Eau)	140 000 €
---	-----------

Charges financières (intérêts d'emprunts) 130 000 €

Dotation aux amortissements 790 000 €

Dépenses imprévues 15 000 €

Admissions non valeurs 15 000 €

Charges exceptionnelles 144 000 €

Provisions pour risques 30 000 €

Virement section investissement 600 000 €

Les recettes 2020 – 2 201 000 euros

Vente d'eau et travaux aux abonnés 1 450 000 €

Travaux facturés aux abonnés 56 000 €

Redevance modernisation des réseaux de collecte 140 000 €

Participation assainissement collectif 75 000 €

Participation des particuliers pour les branchements
Courtelevant 80 000 €

Prime épuration (Agence de l'Eau) 75 000 €

Participation communes extérieures... 55 000 €

Amortissement subventions 270 000 €

☛ Le déficit de l'année 2020 de 778 000 € est compensé par l'excédent 2019 de 1 047 000 €, d'où un excédent de 269 000 €.

En Investissement

Les dépenses 2020 – 6 932 000 euros (hors RAR)

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- 240 000 € pour le remboursement d'emprunts en capital,
- 270 000 € pour l'amortissement des subventions,
- 301 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 591 000 € pour couvrir les restes à réaliser,
- 100 000 € pour les immobilisations en cours.

Les restes à réaliser concernent principalement :

- la mise en séparatif sur Florimont 418 000 euros,
- la remise à niveau de la télégestion 38 000 euros,
- la maîtrise d'œuvre du projet d'assainissement sur Froidefontaine, Brebotte et Grosne 108 000 euros,
- la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt 12 000 euros.

Les travaux à engager sur 2020 représentent 5 430 000 euros dont :

- la mise en séparatif d'une seconde tranche de travaux sur Courtelevant 500 000 euros,
- la mise en séparatif sur Beaucourt quartier des Fonteneilles 298 000 euros,
- le lancement de la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt et la création d'un bassin d'orage en amont 2 600 000 euros,
- la création de la station d'épuration de Froidefontaine, Brebotte et Grosne ainsi qu'une première tranche de création de réseau 2 025 000 euros.

Les recettes 2020 – 4 808 000 euros

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- 790 000 € de provision aux amortissements,
- 301 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 600 000 € de virement depuis la section de fonctionnement,
- 333 000 € pour les restes à réaliser,
- 100 000 € pour les immobilisations en cours.

Des aides de l'Agence de l'eau sont attendues notamment pour les travaux :

- la mise en séparatif de la seconde tranche de travaux sur Courtelevant 150 000 euros,
- la mise en séparatif du quartier des Fonteneilles à Beaucourt 153 000 euros,
- la création d'une station d'épuration pour Froidefontaine, Brebotte, Grosne pour 1 000 000 euros,
- la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt avec augmentation du bassin d'orage 300 000 euros.

La perception de DETR est estimée à 80 000 euros (mise en séparatif d'une seconde tranche de travaux à Courtelevant).

La planification défini lors du schéma d'investissement de 2015 est respectée.

☛ Le déficit de l'année 2020 est de 2 124 000 € est compensé en partie par l'excédent 2019 de 3 195 000 €, d'où un excédent de 24 000 €.

	Budget 2020	Résultat 2019	Tous exercices confondus
Fonctionnement	- 778 000	1 047 000	269 000
Investissement	-2 124 000	2 148 000	24 000
Total	-2 902 000	3 195 000	293 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 du Budget Assainissement.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 11 FEV. 2020

Le Président,



Le Président
Christian RAYOT

Le Président,



Le Président
Christian RAYOT